



Trouver Sa Voie Professionnelle

TROUVER SA VOIE PROFESSIONNELLE



*Satisfaction des bénéficiaires 100 % sur les critères :
atteinte des objectifs et efficacité de la méthode*



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :

S

Bilan de compétences

Déroulement - démarche - objectifs

Méthodes et outils

Le bilan de compétences pour définir et/ou vérifier un projet professionnel

Les atouts du bilan :

- dégager les activités porteuses de sens au travail
- dégager ses compétences professionnelles et ses compétences transférables
- trouver des pistes professionnelles en accord avec ses valeurs, ses convictions personnelles, ses croyances, son éthique
- vérifier la faisabilité des pistes identifiées
- parvenir à une vision plus claire de ses possibilités
- construire un plan d'action clair et réaliste.

Déroulement démarche et objectifs

Information préalable sans engagement par mail, téléphone, sur RV par visio ou en présentiel. Vous serez renseigné sur l'ensemble de la démarche de façon exhaustive

Délais de réponse : 2 jours ouvrés par mail.

Contractualisation : après accord de financement, signature d'une **convention de prestation** et d'un **contrat pédagogique**, conformément à la proposition retenue et démarrage du bilan sous **15 jours** .

Accompagnement du projet : un praticien de bilan vous accompagnera individuellement dans votre démarche pour une durée de : 12 à 24 H

Evaluation des compétences : à travers questionnaires, confrontation avec référentiels et fiches de postes, tests de compétences comportementales au travail.

Remise en fin de bilan d'une synthèse confidentielle rédigée avec un plan d'action

Evaluation de fin et suivi à 6 mois pour améliorer le service rendu à nos bénéficiaires.

La démarche du bilan de compétences comporte 3 phases autour desquelles s'articulent différents **objectifs** (selon décret n°2018-1330 du 28/12/2018) :

-Phase préliminaire

- * étudier et analyser la demande et les besoins du bénéficiaire
- * déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- * définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

-Phase d'investigation et de confrontation

- * mener une recherche approfondie autour des objectifs déterminés au cours de la phase préliminaire (construction du projet professionnel ou de formation, vérification de la pertinence, élaboration d'une ou plusieurs alternatives)

-Phase de conclusion

- * déterminer le projet professionnel ou de formation et son plan d'action (appropriation des résultats, recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation, détermination des principales modalités et étapes)

Durée : de 12 à 24 H : la démarche peut s'adapter à vos besoins et objectifs

Prérequis : aucun

22, rue Bellevue 67730 LA VANCELLE Tél : 06 07 55 07 31 N°SIRET : 349 584 714 00043 N° d'organisme de formation :

44 67 05782 67 Code APE : 8690 F N°ADELI : 6893047 Psychologue

Méthode et outils :

L'accompagnateur s'appuie sur 2 méthodes :

- la méthode : **ADVP** (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) qui est une méthode auto descriptive accompagnée, où le projet émerge de l'expérience de vie. L'accompagnateur se positionne en maïeuticien.

Il s'appuie sur des outils comme : « les 10 expériences à vivre », « les expériences positives », « les cartons métiers ».

- **une méthode par inférence** à partir de questionnaires d'intérêts de valeurs, de tests : d'intérêts, de personnalité, d'efficacité et d'aptitudes (« Inforizon », « IRMR3 », « Perfévolution », « Néo pi 3 » ...) qui permettent de valider ou compléter les résultats de la méthode précédente.

L'accompagnement peut prendre 3 formes : en présentiel, en visio (avec MEET ou Teams), mixte

Aspects financiers :

Les coûts et modalités de règlement seront définis dans une convention de formation établie entre l'organisme TSVP, le financeur, et le bénéficiaire. Les coûts peuvent être adaptés à la situation financière de la personne, mais le prix moyen de l'heure est de **50 € TTC** qui peuvent être réglés à chaque séance ou en fin de prestation selon accord des contractants.

Aspects déontologiques :

Le bilan offre un espace de parole libre où le bénéficiaire sera respecté dans ses croyances et ses valeurs. Les évaluations des intérêts, valeurs, compétences mises en œuvre dans la démarche sont uniquement destinées à répondre aux objectifs fixés lors de la phase préliminaire ou à des objectifs complémentaires qui pourraient émerger (ex : VAE).

Selon l'article 226- 13 du Code pénal, les articles L6313-10 et R 6322-59 du Code du travail le prestataire de bilan de compétences respecte la loi, les règles déontologiques et éthiques propres à la profession.

Ainsi, sont garantis les principes de :

-transparence, sur les conditions de réalisation

-fiabilité de la méthodologie proposée

-respect du consentement du bénéficiaire pour la réalisation de la prestation

-respect des trois phases du bilan : phase préliminaire, exploratoire et de synthèse

-mise à disposition des moyens appropriés au bénéficiaire et garantissant l'efficacité de la démarche : professionnels qualifiés, réseau de professionnels pour les enquêtes, outils pédagogiques pertinents, valides, mis à jour.

-neutralité, confidentialité, respect du secret professionnel et de la propriété des résultats. Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés du document de synthèse rédigé à l'issue du bilan de compétences (sauf accord écrit du bénéficiaire).

Le document de synthèse ne doit contenir que des informations en lien avec l'objet du bilan et utiles à la réalisation des projets.

-destruction de tous les documents. En vertu de l'article R.6313-7 du Code du travail, l'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action, sauf autorisation écrite du bénéficiaire Dans cette hypothèse, ils ne pourront être conservés plus de 3 ans

22, rue Bellevue 67730 LA VANCELLE Tél : 06 07 55 07 31 N°SIRET : 349 584 714 00043 N° d'organisme de formation :

44 67 05782 67 Code APE : 8690 F N°ADELI : 6893047 Psychologue

Accessibilité des locaux :

Les locaux de TSVP se trouvent dans une maison individuelle d'habitation située 22 rue Bellevue 67 730 à LA VANCELLE. Ils permettent l'accueil des personnes ayant un **handicap physique, sensoriel** (équipements pour malentendants et malvoyants) **intellectuel et psychique** (praticien de bilan psychologue)

Possibilité de prestation entièrement en visioconférence.

Les bénéficiaires peuvent solliciter le réseau de **Transport Intercommunal de Sélestat (TIS)** qui prévoit un Transport à la Demande (TàD) qui fonctionnant sur réservation téléphonique la veille avant 17H30. E-ticket : 1,20 €. La dépose du passager peut se faire devant la maison.

Nous consulter pour des demandes particulières

Possibilité de prestation entièrement en visioconférence.

Restauration : Le village de 400 habitants comporte 2 restaurants avec plat du jour avec accès en fauteuil.



Références et champs de compétences

Victor SIBLER

Psychologue : psychodynamicien du travail, préventeur RPS en entreprise

Psychopédagogue : DEA en Sciences et Théorie des formes de l'Éducation

20 ans de pratique de bilans de compétences

Formateur de praticiens de bilan de compétences

Formateur à la méthode « Activation du Développement Vocationnel »

Animateur de Groupes d'Analyse de la Pratique depuis 35 ans dans le secteur sanitaire et social

Préventeur en Risques Psychosociaux

Auditeur-enquêteurs Risques Psychosociaux en entreprise

Médiateur en entreprise (gestion des conflits)

Certificat n° 199211-1
Edité le: 23/01/2024



Accréditation n°
5-0620.
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr



CERTIFOPAC atteste que les prestations de

Trouver Sa Voie Professionnelle

Raison Sociale Victor Richard Sibler

SIREN n° 349584714

enregistré sous le numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité 44670578267

Adresse du siège social: 22 Rue Belle Vue 67730 La Vancelle

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel national qualité et du programme de certification CERTIFOPAC en vigueur à la date d'édition du présent certificat. La certification qualité est délivrée au titre de la ou des **catégorie(s) d'actions suivante(s)**:

L.6313-1 – 2° Centre de bilans de compétences



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Vu les décrets n° 2019-564 et 2019-565 du 6 juin 2019, et le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020,

Vu les arrêtés du 6 juin 2019, du 24 juillet 2020 et du 7 décembre relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité,

Vu le guide de lecture du référentiel national qualité et la procédure de certification Pro 07 de Certifopac dans les versions en vigueur à la date d'émission **disponible ici**:

Début de validité le: 23/01/2024

Fin de validité le*: 22/01/2027



délivré par **M. Tanguy Martin**
Gérant de CERTIFOPAC

* Sous réserve d'une surveillance dans le cycle de certification.

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat autres que l'applicabilité des exigences du référentiel qualité peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, envoyez un mail à contact@certifopac.fr ou

contactez le + 33 (0)4.27.88.81.30

<https://certifopac.fr>

Adresse administrative de CERTIFOPAC: 18 bis Avenue de Bresse - 01460 Montréal-la-cluse